

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNES DE LA MOTTE EN BAUGES ET BELLECOMBE EN BAUGES

#### CREATION D'UNE DESSERTTE FORESTIERE

#### DECLARATION D'INTERET GENERAL

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2017 est ouverte en mairies de La Motte en Bauges et Bellecombe en Bauges une enquête publique de 15 jours, du **vendredi 6 octobre au vendredi 20 octobre 2017** inclus, concernant la déclaration d'intérêt général d'une route forestière sur le versant Ouest du Mont d'Etrier et du Mont Chabert sur les communes de La Motte en Bauges et Bellecombe en Bauges .

Un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de La Motte en Bauges et de Bellecombe en Bauges, du vendredi 6 octobre au vendredi 20 octobre 2017 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture au public des mairies :

- La Motte en Bauges : Mercredi de 14h à 19h et Samedi de 10h à 12h
- Bellecombe en Bauges : Mardi de 9h à 12h et Samedi de 9h à 11h

Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) et sur le site du Parc naturel régional du massif des Bauges (<http://www.parcdesbauges.com>).

Monsieur Jean CAVERO, cadre principal de la SNCF retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il siègera selon les modalités suivantes en mairies de :

La Motte en Bauges :

mercredi 11 octobre 2017 de 16h à 19h

vendredi 20 octobre 2017 de 9h à 12h

Bellecombe en Bauges :

samedi 14 octobre 2017 de 9h à 12h

Des observations écrites pourront également lui être adressées dans les mairies concernées, pendant toute la durée de celle-ci. et par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie.lamotteenbauges@wanadoo.fr](mailto:mairie.lamotteenbauges@wanadoo.fr) pendant toute la durée de celle-ci.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de La Motte en Bauges et Bellecombe en Bauges, et à la préfecture de la Savoie (direction départementale des territoires - service environnement eau forêts – bâtiment L'Adret – 1 rue des Cévennes à Chambéry le Haut), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

Ce document pourra également être communiqué à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet.

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.